

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication de la convocation	Nombre de conseillers	
14/11/2025	14/11/2025	En exercice	7
		Présents	5
		Votants	5

L'an deux mille vingt-cinq et le 19 novembre à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, Fabienne QUIÉVREUX.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Fabienne QUIÉVREUX , Sophie JARDINOT, Olivier LEMOINE, Xavier LUCIANI et Jean-Claude FARADIAN

Étaient excusés :

Avaient donné pouvoir :

Étaient absents non-excusés : Véronique LE GUILLOUX et Jean-Marc LEGROS.

Parmi les membres présents, Olivier LEMOINE est désigné secrétaire de séance.

11 2025 03 Présentation du rapport d'activité annuel de la Métropole Aix Marseille Provence au titre de l'année 2024

Madame le Maire expose,

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence a adressé au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la Métropole.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique.

Afin d'apporter une information claire et transparente à l'ensemble des Conseillers métropolitains, ainsi qu'aux administrés, aux partenaires et aux acteurs locaux, le rapport d'activité annuel retraçant l'activité des différentes Directions Générales Adjointes de la Métropole au titre de l'exercice 2024 a été présenté au Conseil de la Métropole en séance du 6 octobre 2025.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte des éléments détaillés du rapport d'activité annuel, joint en annexe, retraçant l'activité de la Métropole en application du I de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales au titre de l'exercice 2024 ;

Où l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la présentation du rapport d'activité annuel de la Métropole Aix Marseille Provence au titre de l'année 2024, ci-annexé.

Madame le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Fabienne QUIÉVREUX.

Olivier LEMOINE.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le*
- et de sa publication le*

Madame le Maire,

Fabienne QUIÉVREUX.